

Présentation de la Situation générale  
Pour la réalisation du Déminage et la Dépollution dans les Régions  
Nord de la Mauritanie.

Le Nord du territoire national, ayant servi comme champs de bataille au conflit du Sahara Occidental a été l'objet de beaucoup d'opérations de minage souvent anarchiques. Dans la plupart des cas, ce déminage chaotique répondait à des contraintes ponctuelles (minage de couverture) et ne suivait aucune procédure réglementaire, et surtout sans le moindre souci de déminage dans le futur. Le procédé le plus fatal et qui a fait le plus de victimes parmi la population était le minage de harcèlement pratiqué par certains éléments pour éviter les poursuites.

La configuration de ces zones de type désertique a compliqué davantage la tâche aux différentes missions de dépollution envoyées par l'Armée nationale après le conflit.

En effet l'ensablement, l'instabilité des sols et l'absence d'obstacles naturels constituent d'énormes difficultés aux repérages et à la neutralisation des mines.

C'est pour ces raisons que beaucoup de zones demeurent dangereuses où les mines continuent à faire des victimes parmi les usagers de cette partie du territoire.

Le Génie Militaire a procédé dès la fin du conflit à des opérations de déminage et de dépollution dans les zones localisées. Cet effort est toujours soutenu à raison de 2 ou 3 missions par an. Il a permis d'éliminer des quantités considérables des mines et de projectiles non éclatés (7300 mines et 5287 projectiles non éclatés entre 1977 et 2000) diminuant ainsi les accidents et permettant surtout de recenser les zones dangereuses.

Ces zones demeurent à haut risque pour des raisons évoquées plus haut (méconnaissance des obstacles minés, instabilité des sols). Les moyens utilisés ont été toujours insuffisants car rudimentaires et archaïques. (Le sondage ou l'emploi de détecteur électromagnétique portable).

Les équipes engagées dans ces opérations ont subi des dégâts humains non négligeables par manque de protection individuelle et de matériel appropriés.

Cette insuffisance réside dans le fait que la plupart des mines utilisées sont indécélables et appartiennent en totalité à la 1<sup>ère</sup> génération, AP et AC confondues.

La position géopolitique de la Mauritanie lui confère la possibilité de nettoyer l'ensemble du territoire des mines et projectiles. Ces obstacles ont été déclassés et leur déminage est en cours mais le matériel disponible ne permet pas l'obtention à court terme d'un tel résultat.

A partir de Janvier 2000, la Mauritanie a bénéficié d'une Assistance du Gouvernement des Etats-Unis pour la mise en œuvre d'un programme de Déminage humanitaire. Ce programme a permis :

- l'entraînement avancé du personnel chargé du déminage ;
- l'acquisition de matériels d'équipement pour les équipes de déminage ;
- la construction d'une infrastructure pour la formation du personnel.

Ces acquis ont permis la création et la mise sur pied d'un bureau National de Déminage humanitaire. Ce bureau est structuré conformément aux normes internationales.

Le bureau National de déminage est implanté à Nouakchott à l'adresse suivante :

EMN/Direction Génie PK6, Axe Nouakchott- Akjoujt  
 BP 208 Nouakchott, Mauritanie.  
 Tél. : (+222) 25 38 24  
 Fax : (+222) 25 81 25  
 E-mail : cl.abdi@yahoo.fr

Les premiers résultats déjà obtenus durant les différentes interventions des équipes nouvellement formées sont satisfaisants, mais restent en deçà des objectifs escomptés. Ils demandent encore plus de moyens logistiques et d'équipement de protection des équipes engagées dans cette œuvre humanitaire afin de mieux sécuriser les populations et faciliter les actions de développement socio-économiques du pays.

Enfin, il est à rappeler que ces zones du Nord constituent un pôle de développement pluridisciplinaire :

- élevage de transhumance ;
- études environnement halieutique (phoque marins, oiseaux migrateurs), Parc du Banc d'Arguin ;
- recherches minières
- échanges commerciaux traditionnels (foire organisée annuellement par El Mouguar.

Enfin, la République Islamique de Mauritanie est le 100<sup>ème</sup> pays à ratifier le Traité d'interdiction de l'emploi, du stockage de la production et du transfert des mines anti-personnelles et leur destruction.

### Tableau de localisation de certaines zones minières

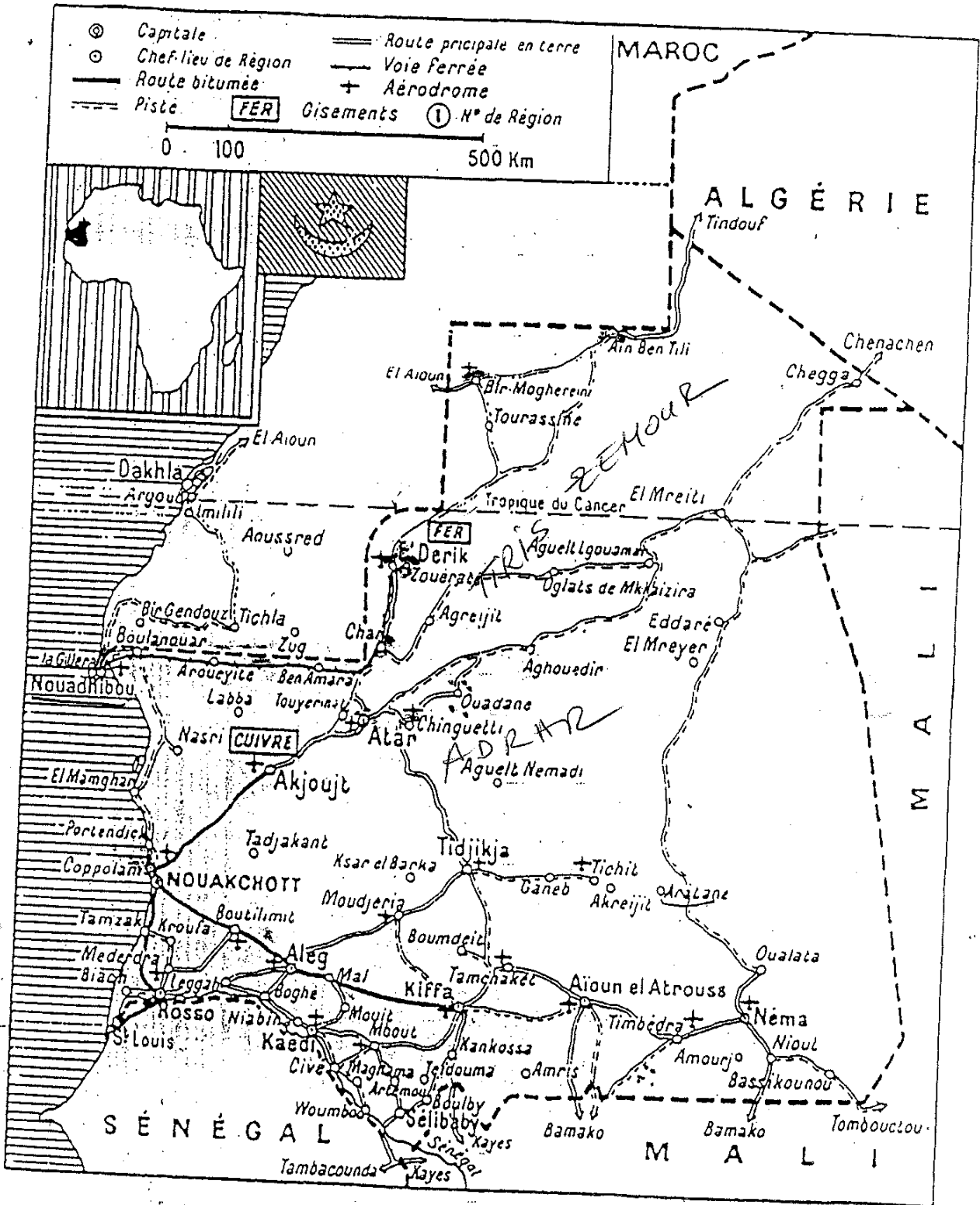
Ce tableau ne permet de ressortir que les zones minées identifiées.  
Il a été élaboré en fonction des informations obtenues à l'issue des différentes missions de déminage et selon les renseignements fournis par les pouvoirs publics et les populations des zones nord du pays.

Régions concernées	Superficies estimées	Impact sur la Population et l'Economie
Dakhlet Nouadhibou	85 375 ha	Pouvoir économique du pays (mines, pêche et parc du banc d'aiguin)
Tiris Zemoun	11 525 ha	- zones en pâturage ; - zones minières (avec activités d'exploitation et de recherche importantes en minerais et eau potable) ; - transhumance annuelle de plusieurs millions de personnes et d'animaux.
Adrar	6285 ha	- Régions d'activité agricole, d'élevage et de commerce avec la présence de sites historiques classés patrimoine de l'humanité ; - Recherche d'eau potable ; - Régions touristiques.

NB : Le Bureau National du déminage humanitaire a déjà saisi ces données et tente selon les moyens disponibles d'assurer le déminage de ces zones dont l'impact socio-économique revêt une importance capitale.

Il continuera également à chaque intervention d'identifier d'autres zones en collaboration avec les pouvoirs publics et les populations des zones à déminer. Cependant, son potentiel reste encore très en deçà des besoins nécessaires pour atteindre ces objectifs :

**« Unissons nos efforts pour une terre sans mines ».**



Cartographie Europe Outremer

• • • zones où la présence de minerais a été confirmée  
 • • • zones suspectées

## QUESTIONS - REPONSES

Ce questionnaire a été posé par 14 représentants locaux d'ONG nationales et internationales, le 08 Mars 2000, lors de la visite du Bureau National de Déminage (BND).

**Q : 1.** Comment peut-on contacter le Centre National de déminage en Mauritanie ?

**R : 1.** En téléphonant au (+222) 25 38 24

Fax : (+222) 25 81 25

E-mail : [cl.abdi@yahoo.fr](mailto:cl.abdi@yahoo.fr)

ou en se rendant à la Direction du Génie Militaire

PK – 6 Route Nouakchott – Akjoujt / Bureau national du déminage humanitaire.

**Q : 2.** Les coordonnées GPS sont-elles suffisantes comme information pour la localisation d'une zone minée ?

**R : 2.** Non, les coordonnées toutes seules sont insuffisantes, il faut impérativement la localisation de celui qui a constaté la découverte de mine ou de zones minées, ceci par défaut de cartes topographiques précises donnant les détails du relief.

**Q : 3.** Est-ce qu'il y a une action de sensibilisation des nomades et comment ?

**R : 3.** Oui par les unités militaires en quadrillage dans ces régions concernées par la présence d'engins ou de mines.

**Q : 4.** Pourquoi le déminage ne peut couvrir que 99,66% et non 100% ?

**R : 4. a)** Les 99,66% est ratio ONUSIEN pour un déminage parfait.

**b)** Le déminage à 100% d'un site miné suppose l'élimination non seulement des mines et des objets non exposés à 100% mais également de toute présence de pièces métalliques.

**Q : 5.** Quelles sont les zones minées déjà connues ?

**R : 5.** Les zones minées déjà connues sont exclusivement dans les régions (Dahklet Nouadibou, Tirs Zemmour et l'Adrar).

**Q : 6.** Combien de mines existent-ils en Mauritanie et en combien de temps pouvez-vous les neutraliser ?

**R : 6.** Le nombre de mines existant en Mauritanie ne peut être quantifié donc le temps de leur élimination ne peut être estimé.

**Q : 7.** Quelles sont les zones les plus sensibles dans ce domaine ?

**R : 7.** Les zones de pâturage, de transhumance de nomades et certaines zones d'accès pour les transporteurs, les recherches minières et les touristes dans les zones de Dakhlet Nouadhibou, du Tirs Zemmour et de l'Adrar.

**Q : 8.** Quels types de rapports voulez-vous avoir avec les ONG ?

**R : 8.** Ce rapport peut se résumer en deux points clés :

- Aider à la sensibilisation des populations sur le danger des mines ;
- Aider pour l'acquisition des moyens nécessaires pour réaliser les opérations de déminage qui sont très coûteuses.

**Q : 9.** Quels sont les objectifs de déminage ?

**R : 9.** Eliminer totalement la présence des mines AP conformément au Traité d'Ottawa pour :

- Sauver des vies humaines ;
- Epargner de l'argent / construire l'économie nationale (infrastructures) ;
- Encourager la stabilité intérieure et régionale ;
- Accroître la confiance des populations à satisfaire leurs besoins dans les zones déminées.

**Q : 10.** La Mauritanie a-t-elle ratifiée la Convention sur la non-prolifération des mines anti-personnelles?

**R : 10.** Oui, c'est le 100<sup>ème</sup> pays ayant ratifié – cf. Journal Officiel (N° 944 du 15 Février 1999).